



### **Article 3 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

#### A- pièces particulières

Lettre de commande  
Proposition du candidat  
Le bordereau de prix

#### B-pièces générales

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de travaux

### **Article 4 : prix**

L'unité monétaire du présent marché est l'Euro.  
Le marché est conclu à prix fermes et définitifs.

Le montant du marché est de : MARCHE A BON DE COMMANDE SANS MINIMUM MAXIMUM  
50 000 HT

Montant H.T. : CF BORDEREAU DE PRIX JOINT (prix fixes).

Montant T.T.C. : TVA 10%

### **Article 5 : délai d'exécution**

Les prestations faisant l'objet du présent marché devront être exécutées dans un délai de 24 heures pour un appel sur jour ouvré afin d'éviter tous dommages sur les infrastructures des bâtiments.

Pénalités pour retard dans la phase de livraison et d'installation les résidences Mareva se réservent le droit d'appliquer la pénalité (P) suivante :  $P=R*V$

Où R est le nombre de jour de retard par rapport au délai imposé dans l'ordre de service de démarrage des travaux.

$V=300\text{€ TTC}$ .

### **Article 6 : modalités de paiement**

Le règlement des prestations correspondant à l'application des prix unitaires aux quantités réellement livrées ou exécutées, interviendra dans un délai global de paiement de 45 jours suivant production par le titulaire de la ou des factures après la constatation du service fait.

Les Résidences MAREVA se libéreront des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert (joindre un RIP ou RIB) :

